

## **DESCRIPTIF DE L'ÉPREUVE**

Les cinq documents de l'épreuve avaient pour thème commun la situation des libertés individuelles et collectives dans le monde arabe. Le premier document faisait état des avancées en matière de démocratie en Tunisie, où les personnalités politiques qui se sont succédé depuis la révolution du Jasmin ont accordé la priorité au processus de démocratisation. Le second document reflétait un mouvement contraire, en Egypte, où le nouveau président met en place des mesures coercitives visant à réduire les libertés collectives, dont le droit de manifester. Le 3<sup>ème</sup> document illustre les deux mouvements précédents à la fois : la libération du militant des droits de l'homme bahreïni Nabil Rajab montrait une certaine souplesse des autorités, mais des réserves sont émises, car la loi du pays ne protège pas explicitement les citoyens qui critiqueraient ouvertement le gouvernement. Le 4<sup>ème</sup> document indiquait un classement des pays arabes en matière de liberté de la presse, établi par l'ONG « Reporters sans frontières ». Il révélait que malgré les légères avancées de certains pays arabes, tous se situent en bas de l'échelle au niveau mondial. Enfin, le 5<sup>ème</sup> document résumait assez bien la situation actuelle : les chefs d'Etat arabes (représentés par un homme portant une couronne et des bottes militaires, symboles dans ce contexte du pouvoir absolu et de la coercition) feignent de donner davantage de libertés aux citoyens, mais, en réalité, ces derniers sont maintenus sous une surveillance à laquelle ils ne peuvent échapper (l'oiseau relâché à l'intérieur d'une cage plus grande).

La problématique qui se dégageait de l'ensemble des documents était donc l'antagonisme entre d'un côté, un développement des libertés en marche dans les pays arabes, et, de l'autre, les freins que lui imposent les autorités en général.

Le plan de la synthèse pouvait donc s'articuler autour de l'opposition recul/avancée.

## **REMARQUES GENERALES**

L'ensemble des candidats ont compris les documents. Peu de contre-sens ont été relevés. Ils ont respecté, à quelques exceptions près, les exigences formelles : les synthèses comportaient un titre, une introduction, un développement, une conclusion, et ne dépassaient pas les 450-500 mots. Des efforts ont été faits pour organiser les éléments de réponse selon un plan bipartite, même si, au niveau de la présentation, cette division n'apparaissait pas souvent clairement : peu de formules de transition pour annoncer une nouvelle partie, pas de passage à la ligne, et, à l'intérieur d'une même partie, peu de liens logiques pour indiquer le rapport entre deux idées successives (cause à effet, ajout, opposition, comparaison...)

L'opposition régression/progression des libertés a été bien vue, mais montrée de façon brouillonne.

Toutefois, la caricature a souvent été très superficiellement traitée, voire seulement effleurée ou même oubliée, alors que le message qu'elle véhiculait résumait assez fortement la problématique ! On rappellera que la synthèse doit porter sur **la totalité** des documents.

Les meilleures copies sont celles qui laissaient le mieux apparaître une vue **synthétique et organisée** des différentes idées véhiculées dans les documents. Les candidats qui ont réussi à prendre de la hauteur et à reformuler à leur manière les éléments essentiels et représentatifs de la problématique ont obtenu les meilleures notes. En revanche, le copier-coller à outrance (une copie contenait un paragraphe recopié entier!), l'absence de mise en relation des différents éléments de réponse et l'impression de désordre dans la présentation ont été sanctionnés.

## **METHODE**

Rappelons d'abord que l'objet d'une synthèse est de restituer de manière condensée la ligne directrice et les éléments essentiels d'un ensemble de données, de sorte qu'une personne qui n'aurait pas eu connaissance des documents sources pourrait, en lisant la synthèse, avoir une vision claire des informations qu'ils contiennent et des enjeux qu'ils présentent.

Se contenter d'une description condensée linéaire des documents ne permettait pas de faire apparaître la ligne directrice globale. Le fait de résumer, et donc nécessairement de restreindre la somme des données, doit être compensé par une mise en valeur et en relation des différents aspects de la problématique.

### Titre, introduction et conclusion :

L'introduction devait être brève mais percutante : il convenait de définir le contexte dans lequel s'inscrivait l'ensemble des documents (le combat actuel de la société civile dans les pays arabes pour obtenir davantage de libertés, individuelles et collectives) et proposer un plan (par exemple, dans une première partie, les difficultés rencontrées dans ce combat du fait de la forte résistance des autorités (Egypte notamment) et, dans une deuxième partie, les avancées découlant à la fois de la volonté de la société civile (Tunisie, Bahrein, Egypte) et de l'engagement de certains gouvernements vers un processus de démocratisation et de libéralisation (Tunisie).

Il est inutile, dans l'introduction, de citer les références de chaque document les uns après les autres. Cela n'apporte rien et alourdit l'entrée en matière.

D'autre part, le plan proposé ne doit pas être une reprise mot pour mot de la question posée en tête d'épreuve, comme cela a pu être le cas dans certaines copies. Cette question sert à guider le candidat, à lui permettre de mieux cerner et plus rapidement la problématique, mais il est

entendu qu'il doit produire une synthèse personnelle, qui reflète son propre travail d'organisation des idées et des arguments.

Il est conseillé de soigner particulièrement le titre, l'introduction et la conclusion : ce sont des parties qui permettent au correcteur de se rendre compte si le candidat a saisi la problématique (titre et introduction) et s'il en a compris les enjeux (conclusion). Or, certaines copies ne comportaient pas de titre, ni même de conclusion !

### Développement :

Très peu de candidats prennent la peine de diviser leur synthèse en paragraphes de sorte à indiquer le passage à un nouvel aspect de la question. Cette négligence trahissait souvent l'absence d'un véritable plan, selon une logique argumentative prédéfinie.

Il est conseillé de concevoir un plan détaillé sur un brouillon, où apparaissent clairement les différentes étapes de l'argumentation (division par exemple en 2 parties et 2 ou 3 sous-parties), de le suivre et de signaler les transitions par des espaces et des mots de liaison appropriés.

## **LANGUE**

De manière générale, les phrases simples et complexes sont maîtrisées et le lexique assez riche. Toutefois, on note un certain nombre de fautes de langue récurrentes, dues à une méconnaissance de la grammaire arabe.

Cette carence pourrait être compensée par une lecture quotidienne, même pour un temps court, de la presse arabe internationale (الحياة، الشرق الأوسط، السياسة الدولية...), et, si possible, de romans ou extraits de romans contemporains.

On relèvera les erreurs les plus courantes :

- D'ordre phonétique : la confusion persiste entre certaines consonnes et leurs correspondantes emphatiques (انتقاد\* au lieu de تدهور , انتقاض\* au lieu de تضهور ) , et ة et ّ et un autre par ّ au lieu de اقتصر , متناقضة\* au lieu de متناقضة , اقتصر\* au lieu de اقتصر , entre un mot se terminant par ّ et un autre par ّ ( موازاة\* au lieu de موازاة مع ما شهدته تونس , خاصة\* au lieu de خاصناً ) , entre un mot se terminant par ى et un autre par ل (مدى\* au lieu de مدى , خطأ au lieu de خطى ) , entre « alif » suscrit et « alif » dans le corps du mot ( هاته\* au lieu de هاته ) ...
- D'ordre morphologique : l'écriture de la hamza pose toujours problème ( مراتب\* متؤخرة ) au lieu de متأخرة , ainsi que la distinction entre une hamza de liaison ( همزة وصل ) et une hamza stable ( همزة قطع ) , et la règle d'absence de ّ derrière ّ ( بناء\* au lieu de بناء ) ; la déclinaison de ذو est fantaisiste car le plus souvent il n'est pas accordé au mot dont il est épithète ; de même les pronoms relatifs ne sont pas accordés avec l'antécédent, dont ils sont aussi épithètes ( التي au lieu de هذه الدول \* الذي سبق ذكرها ) , sans parler du fait que le relatif apparaît alors que l'antécédent est indéfini ( التي كانت\* au lieu de أساليب تقليدية \* التي كانت ) ; la déclinaison du nom à racine défectueuse n'est pas maîtrisée

(متساوي\* بشكل\* متساوي) ni la conjugaison des verbes défectueux (لم\* ترقى) au lieu de (ترقى)...

- D'ordre syntaxique : les prépositions utilisées ne sont pas toujours idoines ( ناهيك\* على ) au lieu de (عن , مع , مقارنة\* مع , ب , طلب\* ب , alors que le verbe se construit avec un complément direct, طالب\* من أجل , le cas « منصوب » est régulièrement oublié après أن ( ناشطون حقوقيون ) au lieu de ( ناشطين حقوقيين \* حدود , الحرية\* حدود , ناشطين حقوقيين ) , علماً أن\* ناشطون حقوقيون ) (حدوداً), la syntaxe de غير est mal connue (التغطية\* الغير جيدة)...
- D'ordre stylistique : certains candidats adoptent des tournures calquées du français (بيان وقع عليه\* من , شهد , alors que le verbe approprié en arabe est شهد , عرفت الدول العربية تطوراً) , طرف 15 منظمة حقوقية , alors que dans une phrase à la voie passive en arabe, le complément d'agent n'est à dessein pas mentionné ; on préférera donc une construction à la voie active : (تطور تطوراً ملحوظاً)...

En résumé, on conseillera aux candidats de revoir la grammaire arabe durant leurs deux années de préparation, de faire les nombreux exercices proposés dans les manuels, de lire beaucoup et de s'entraîner régulièrement à rédiger des synthèses de documents en arabe.